



ASSOCIATION MILLAVOISE POUR L'INSERTION ET L'ORIENTATION

Le champ d'application de la loi du 5 mars 2014 permet à AMIO d'être éligible au titre du Hors Quota (ou barème) de la taxe d'apprentissage.

AMIO gère trois établissements :



SESAME, centre de pré-orientation, permet à des adultes handicapés d'élaborer un projet socioprofessionnel cohérent dans une stratégie de retour à l'emploi.



ZiSA, Centre de Rééducation Professionnelle, délivre des titres professionnels enregistrés au RNCP et classés dans la nomenclature interministérielle des niveaux de formation V, IV, III et II



PEI, Pôle d'Excellence en Informatique, délivre des titres professionnels enregistrés au RNCP et classés dans la nomenclature interministérielle des niveaux de formation II et I.

Notre partenariat s'est établi au fil des années au travers de stages, d'emplois, de formations, de prestations. Aujourd'hui, vous pouvez intensifier ce partenariat et parier sur l'avenir en soutenant la diversité. C'est pourquoi nous vous sollicitons.

Nous souhaitons, grâce à la taxe d'apprentissage :

Maintenir notre niveau d'excellence et innover dans nos enseignements pour notre public en situation de handicap :

Accompagnement Personnalisé des stagiaires

Ateliers pédagogiques

Développement de compétences transverses

Intervention d'experts

Echanges internationaux

Outils de e-learning

Plateforme d'échanges collaboratifs entre stagiaires, formateurs, référents et tuteurs

Investir et renouveler nos équipements pédagogiques à la pointe de la technologie :

Matériel pédagogique de qualité (ordinateurs portables, tableaux interactifs...)

Adaptation des postes de travail au handicap

Nouvelles salles de cours

Organiser ou participer à des manifestations :

Salons de l'emploi

Forums Handicap & Emploi

Journées « Parrainage », « Job Dating »...

AMIO peut recevoir la taxe d'apprentissage au titre des catégories A et B

Nos formations :

Technicien d'Assistance en Informatique (niveau IV)

Technicien Supérieur Gestionnaire Exploitant des Ressources Informatiques (niveau III)

Technicien Supérieur en Réseaux Informatiques et Télécommunications (niveau III)

Développeur Logiciel (niveau III)

Concepteur Développeur en Informatique (niveau II)

Concepteur en Architecture Informatique option Réseaux et Systèmes (niveau II)

Concepteur en Architecture Informatique option Ingénierie de Projet (niveau II)

Ingénieur en Informatique option Architecture et Ingénierie des Systèmes et des Logiciels (niveau I)

Ingénieur en Informatique option Réseaux Systèmes et Multimédia

Nos sites internet :

<http://www.amio-millau.fr>

<http://www.2isa.com>

<http://sesame.amio-millau.fr>

<http://pei.amio-millau.fr>

Renseignements administratifs :

La taxe d'apprentissage est à verser à l'Association Millavoise pour l'Insertion et l'Orientation (AMIO)

N° de déclaration d'activité : 73 12 00107 12

N° SIRET : 347 488 678 000 25

Code UAI : 0121503U

Quel que soit votre choix d'organisme collecteur de taxe d'apprentissage, n'oubliez pas de mentionner sur le bordereau :

➤ *le montant du versement attribué.*

Notre organisme est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage sur l'ensemble des catégories Hors Quota (Barème)

➤ *L'adresse :*

AMIO
32 avenue de la République
BP 90210
12102 MILLAU cedex

Pour toutes questions :

Laurence PRUVOT

☎ : 05 65 61 44 00

✉ : lp@2isa.com

AMIO

Taxe d'Apprentissage



Contact : lp@2isa.com

Tél : 05 65 61 44 00

Site : www.amio-millau.fr